

SAISON 2023

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL U16

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 2/12/2022

RENCONTRE MONDIALE JEUNES PISCINE

Kecskemét (Hongrie)
Du x au x novembre 2023

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs de l’olympiade :

- ✓ Construire l’équipe de France Junior

A2 – Les objectifs généraux :

- ✓ Découvrir l’environnement international et son niveau d’exigence
- ✓ Apprendre à vivre au sein d’un collectif et développer l’esprit d’équipe

A3 – Les objectifs sportifs aux Rencontres Mondiales Jeunes :

- ✓ Engager des sportifs polyvalents capables de performer dans au moins 3 épreuves
- ✓ Faire au moins 1 podium chez les filles et les garçons

B – EPREUVES INSCRITES AU PROGRAMME ET CATEGORIES D’ÂGE CIBLEES

B1 – Les épreuves inscrites au programme des Rencontres Mondiales Jeunes sont les suivantes :

En individuel

- ✓ Monopalme Surface : 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF
- ✓ Monopalme Immersion : 50 AP
- ✓ Bipalmes Surface : 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

Par équipe (relais)

- ✓ 4x 50 SF Mixte
- ✓ 4x100 BI Mixte

B2 – Catégories d’âge ciblées :

- ✓ Minimes 1 et 2 (12-13 ans)
- ✓ Cadets 1 et 2 (14-15 ans)

B3 - Les sportifs sélectionnés en équipe de France Junior piscine et eau libre 2023 ne sont pas autorisés à participer aux rencontres mondiales jeunes

C – MODALITÉS DE SÉLECTION

C1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

C2 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors compétitions suivantes inscrites au calendrier officiel 2023 de la FFESSM :

- ✓ Meetings Nationaux
- ✓ Championnats de France Elite Piscine
- ✓ Trophée National Minime Damien Hébert (pour les minimes)

C3 – La période prise en compte est la suivante :

- ✓ Compétitions organisées entre le 15 septembre 2022 et le 30 juin 2023

CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER A LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

C4 - Avoir participé au cours de la saison 2023 à au moins 1 meeting national.

D – PERFORMANCES A REALISER / EPREUVES INDIVIDUELLES POUR ÊTRE PROPOSÉ A LA SELECTION

D1 – Minimes : les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes :

- ✓ Avoir gagné le Trophée Damien Hébert dans sa catégorie de sexe
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A

D2 – Cadets : Les sportifs qui auront réalisés les performances suivantes, dans leur catégorie de sexe seront proposés à la sélection (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé un temps U16 (TU16) de sa catégorie d'âge (cadet 1 ou cadet 2) quelle que soit l'épreuve, qu'elle soit inscrite ou non au programme des Rencontres Mondiales Jeunes
- ✓ Se classer dans les 2 premiers du classement numérique national de l'épreuve dans laquelle le TU16 a été réalisé
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A
- ✓ Être dans les 6 meilleurs cadets qui seront proposés à la sélection

D3 – Le classement numérique de référence sera celui arrêté au 30 juin 2023

D4 – Les Temps U16 (TU16) sont précisés chapitre H du présent règlement

E – DEPARTAGE

E1 – En cas d'égalité pour la seconde place dans une épreuve, les sportifs seront départagés selon le principe suivant :

- ✓ A l'issue de chaque épreuve (uniquement celles inscrites au programme des Rencontre Mondiale Jeunes), les sportifs marquent des points selon le barème suivant :
 - o 1^{er} de l'épreuve : 0 point
 - o 2^{ème} de l'épreuve : 2 points
 - o 3^{ème} de l'épreuve : 3 points
 - o 4^{ème} de l'épreuve : 4 points
 - o Etc...
- ✓ Un classement final est effectué en additionnant les points des épreuves auquel le sportif a participé.
- ✓ Les sportifs, filles et garçons confondus, qui obtiennent le moins de points au total de leurs 3 meilleures performances en monopalme et/ou en bipalme, sont proposés à la sélection.

E2 – En cas d'égalité persistante, le sportif qui a obtenu le moins de points dans l'épreuve du 50 SF et/ou du 100 BI est prioritairement proposé à la sélection dans l'objectif d'inscrire un relais performant.

F - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

F1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ D'un entraîneur national fédéral de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux fédéraux en charge d'un Pôle France

Le comité de sélection agit dans la stricte application des présentes règles.

Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

F2 - La liste définitive des sélectionnés en Collectif National U16 est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

G2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef du Collectif National U16.

G3 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.

H – TEMPS RELEVÉ PISCINE

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

(*) épreuves ne figurant pas au programme de la rencontre mondiale des jeunes

FILLES	TU16 Cadet 1	TU16 Cadet 2
MONOPALME SURFACE		
50 SF	21.70	21.00
100 SF	48.20	46.70
200 SF	1.47.50	1.44.00
400 SF	3.52.00	3.45.00
800 SF *	8.04.00	7.50.00
1500 SF *	15.30.00	15.10.00
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	20.30	19.60
100 IM *	45.60	44.20
400 IM *	3.46.00	3.38.00
BIPALMES SURFACE		
50 BI	25.70	25.00
100 BI	56.00	54.50
200 BI	2.04.20	2.00.70
400 BI	4.28.00	4.21.00

GARCONS	TU16 Cadet 1	TU16 Cadet 2
MONOPALME SURFACE		
50 SF	19.60	18.90
100 SF	43.50	42.00
200 SF	1.39.50	1.36.00
400 SF	3.39.00	3.32.00
800 SF *	7.40.00	7.24.00
1500 SF *	14.45.00	14.18.00
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	18.20	17.50
100 IM *	42.50	40.00
400 IM *	3.32.00	3.25.00
BIPALMES SURFACE		
50 BI	23.40	22.70
100 BI	50.70	49.20
200 BI	1.54.50	1.51.00
400 BI	4.09.00	4.02.00